

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01306 Numéro SIREN : 792 258 485 Nom ou dénomination : 95 SONOWALL

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 8076

8076

95SONOWALL

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé							
Installations techniques, matériel & outillage industriels			26 315,00	-26 315,00	-13,45	-20 775,00	-11,92
Autres immobilisations corporelles		180 759,46	108 718,63	72 040,83	36,83	67 761,36	38,90
TOTAL (I)		180 759,46	135 033,63	45 725,83	23,38	46 986,36	26,98
Actif circulant							
Marchandises						6 350,80	2,65
Clients et comptes rattachés		20 788,64		20 788,64	10,63	50 961,16	29,26
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs						46,56	0,03
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		57,32		57,32	0,03	1 010,58	0,58
Disponibilités		129 000,00		129 000,00	65,96	66 616,72	39,51
TOTAL (II)		149 849,32		149 849,32	76,62	127 187,82	73,02
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (0 à V)		330 608,78	135 033,63	195 575,15	100,00	174 174,18	100,00

certifiés conformes

Do Bichon

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000,00)	2 000,00	1,02	2 000,00	1,15
Report à nouveau	69 234,23	35,40	60 485,70	34,73
Résultat de l'exercice	55 136,11	28,19	8 748,53	5,02
TOTAL (I)	126 370,34	64,61	71 234,23	40,90
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	9 387,97	4,80	25 581,62	14,69
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	20 551,28	10,51	48 522,97	27,86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 966,18	13,28	9 917,46	5,69
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	3 114,00	1,59	3 898,99	2,24
. Organismes sociaux	2 652,49	1,26	3 083,98	1,77
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 644,00	2,89	3 855,00	2,21
. Autres impôts, taxes et assimilés	302,14	0,15	204,39	0,12
Autres dettes	1 586,75	0,81	7 875,54	4,52
TOTAL (IV)	69 204,81	35,38	102 939,95	59,10
TOTAL PASSIF (I à V)	195 575,15	100,00	174 174,18	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	159 086,49		159 086,49	44,65	21 317,82	13,36	137 769		646,29	
Production vendue biens	8,00		8,00	0,00			8		N/S	
Production vendue services	197 200,34		197 200,34	55,35	138 226,78	86,64	58 974		42,66	
Chiffres d'Affaires Nets	356 294,83		356 294,83	100,00	159 544,60	100,00	196 750		123,32	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			259,60	0,07			259		N/S	
Autres produits			15,17	0,00	1,36	0,00	14		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			356 569,60	100,08	159 545,96	100,00	197 024		123,49	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			111 733,93	31,36	24 482,89	15,34	87 251		356,39	
Variation de stock (marchandises)			6 350,80	1,78	-6 350,80	-3,97	12 700		200,00	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 710,36	2,44	32 031,42	20,08	-23 321		-72,80	
Autres achats et charges externes			111 358,49	31,25	61 591,62	38,60	49 767		80,80	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 148,83	2,29	8 074,08	5,06	74		0,92	
Salaires et traitements			27 588,01	7,74	20 341,76	12,75	7 247		35,63	
Charges sociales			6 381,12	1,79	2 617,18	1,64	3 764		143,23	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			20 889,37	5,86	24 926,22	15,62	-4 037		-16,19	
Autres charges			7,67	0,00	3,51	0,00	4		133,33	
Total des charges d'exploitation (II)			301 168,58	84,53	167 717,88	105,12	133 451		79,57	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			55 401,02	15,55	-8 171,92	-5,11	63 572		778,02	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Autres intérêts et produits assimilés			32,32	0,01	24,67	0,02	8		33,33	
Total des produits financiers (V)			32,32	0,01	24,67	0,02	8		33,33	
Intérêts et charges assimilées			162,23	0,05	290,72	0,18	-128		-44,13	
Total des charges financières (VI)			162,23	0,05	290,72	0,18	-128		-44,13	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-129,91	-0,03	-266,05	-0,16	137		51,50	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			55 271,11	15,51	-8 437,97	-5,28	63 708		755,10	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					17 263,00	10,82	-17 263		-100,00	
Total des produits exceptionnels (VII)					17 263,00	10,82	-17 263		-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			135,00	0,04	76,50	0,05	59		77,63	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			135,00	0,04	76,50	0,05	59		77,63	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-135,00	0,02	17 186,50	10,77	-17 321		100,78	
Total des Produits (I+III+V+VII)			356 601,92	100,09	176 833,63	110,84	179 768		101,66	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			301 465,81	84,61	168 085,10	105,35	133 380		79,35	
RÉSULTAT NET			55 136,11	15,47	8 748,53	5,46	46 385		530,27	
			Bénéfice		Bénéfice					

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentés en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 195 575,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 55 136,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 180 759 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	161 131	19 628		180 759
Immobilisations financières				
TOTAL	161 131	19 628		180 759

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 135 034 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	114 144	20 890		135 034
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	114 144	20 890		135 034

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de transport	27 700	27 700	0	5 ans
Mat.bureau & informatique	153 059	107 334	45 725	3 ans
TOTAL	180 759	135 034	45 725	

3.2 - Etat des créances = 20 846 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	20 846	20 846	
TOTAL	20 846	20 846	

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentés en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	10,00	2 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	10,00	2 000

4.2 - Etat des dettes = 69 205 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	9 388	9 388		
Dettes financières diverses	20 551	20 551		
Fournisseurs	25 966	25 966		
Dettes fiscales & sociales	11 713	11 713		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 587	1 587		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	69 205	69 205		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 950 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	3 950
Autres dettes	
TOTAL	3 950

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentés en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 356 295 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	159 086	44,65 %
Prestations de services	196 932	55,27 %
Produits des activités annexes	268	0,08 %
Rabais, remises & ristournes accord.	8	0,00 %
TOTAL	356 295	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 3 950 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	3 950
Pers congés à payer(428200)	3 114
Org.soc. autres charges à payer(438600)	571
Etat autres charges à payer(448600)	265
TOTAL	3 950

95SONOWALL
S.A.R.L. au capital de 2.000
Siège social : 20 rue Berthe Morisot
95220 HERBLAY
R.C.S : Pontoise : 792.258.485

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 21/05/2024

Le 21/05/2024, à 11 heures,

Madame MAYEDA HADDAD, détenant 90 parts sociales,
Monsieur YESTHER GUEDIKIAN, détenant 55 parts sociales,
Monsieur KRIKOR TERZIAN, détenant 55 parts sociales,

associés de la société **95SONOWALL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Walid HADDAD, préside la séance en qualité de gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

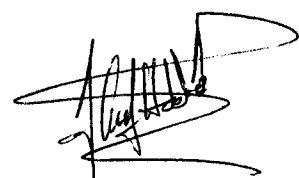
- Rapport du gérant ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus au gérant pendant ledit exercice ;
- Conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce ;
- Rémunération du gérant ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs pour dépôt et publications ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 55.136,11 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 55 136,11 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **69 234,23 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **124 370,34 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **124 370,34 Euros**, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 200,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 124 370,34 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 30 %, libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance